



Comité européen  
des régions

Ressources humaines et finances

## APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT

### Expert national détaché sans frais

Direction	Direction de la Logistique
Unité	Sécurité et sûreté
Type d'emploi	Expert national détaché sans frais (END)
Durée du détachement	2 ans à partir de 01/04/2026
Registration	Veillez envoyer votre candidature à l'adresse électronique <a href="mailto:recruitment-official@cor.europa.eu">recruitment-official@cor.europa.eu</a> avec l'indication "END-Sûreté" dans l'objet
Date de publication	27/11/2025
Date de clôture	07/01/2026 à midi (heure de Bruxelles)

### 1. Votre emploi et vos responsabilités

En tant qu'expert national détaché sans frais au sein du secteur de la sûreté, vous travaillerez pour le service de prévention afin de contribuer à la mise en place et au suivi des actions préventives dans le cadre du bien-être au travail. Vous interviendrez en soutien aux équipes en place et participerez activement à la mise en œuvre de programmes de prévention en exerçant les compétences et missions suivantes :

- Assister dans l'organisation et la gestion des actions de prévention en général ;
- Participer à la mise en œuvre du plan global de prévention des deux Comités par le biais de divers projets ;
- Aider à assurer la santé et la sécurité des travailleurs, à prévenir les accidents du travail et les maladies professionnelles, et à garantir un environnement de travail sain et sûr ;
- Participer à diverses évaluations des risques (identification des risques, analyse des risques et hiérarchisation des risques) et rechercher les mesures d'atténuation les plus appropriées ;
- Assurer une mission de prévention dans les bâtiments (sûreté, sous l'angle prévention, des bâtiments et des personnes) et mettre en œuvre des mesures de prévention lors des rénovations ;
- Participer aux exercices d'évacuation.

## 2. Qui sommes-nous ? Quels sont nos défis à venir ?

Le Comité économique et social européen (CESE) et le Comité européen des régions (CdR), deux organes consultatifs de l'Union européenne, disposent de plusieurs services conjoints dont, notamment, une direction de la Logistique. Au sein de cette dernière se trouve une nouvelle unité, créée en janvier 2023, qui est en charge de la sécurité et de la sûreté.

De manière plus détaillée, l'unité Sécurité et sûreté est une des trois unités composant la direction de la Logistique et travaille tout à la fois pour le CdR et le CESE. Cette unité, composée d'une douzaine de membres du personnel et de presque une centaine de prestataires externes spécialisés dans ces deux domaines, est, entre autres, responsable de :

- la sécurité - gestion de la sécurité des personnes et des biens dans les bâtiments des deux Comités, gestion des accréditations, etc. ; et
- la sûreté - bien-être au travail dont la sécurité au travail, prévention incendie, l'ergonomie au travail, gestion des accréditations, etc.

## 3. Critères d'éligibilité et de sélection

Les candidats à détachement en tant qu'experts nationaux doivent remplir les critères d'éligibilité suivants:

- être employés par une autorité publique nationale, régionale ou locale ou par une organisation intergouvernementale ;
- avoir travaillé pendant au moins trois ans, à temps plein, dans un poste administratif, scientifique, technique, consultatif ou de supervision ;
- être ressortissants d'un État membre de l'Union européenne ou d'un pays candidat à l'adhésion ;
- être au service de leur employeur actuel depuis au moins douze mois ; et
- pouvoir prouver que leur employeur continuera à leur verser leur salaire, à maintenir leur statut d'emploi établi ou contractuel et à garantir leurs droits et avantages sociaux, notamment en ce qui concerne la sécurité sociale et les droits à la retraite, pendant toute la période de détachement.

Les candidats doivent remplir les critères de sélection suivants :

- Vous possédez une connaissance approfondie d'une des langues officielles de l'Union européenne et une connaissance satisfaisante d'une autre de ces langues. Pour des raisons fonctionnelles, un niveau élevé du français est requis et une bonne connaissance de l'anglais est souhaitable.

Veuillez consulter le texte complet de la [décision 2988/2024](#) sur les règles applicables aux experts nationaux détachés auprès du Comité européen des régions et autres informations pertinentes via la [page dédiée de notre site web](#).

## 4. Ce que nous offrons

- Une institution européenne à taille humaine, au cœur du quartier européen et aisément accessible.
- Un horaire flexible et des possibilités de télétravail en accord avec les besoins de service.
- Une politique active en matière de gestion des talents axée sur le développement continu et la formation ainsi qu'une politique d'encouragement à la mobilité interne.
- Un environnement de travail convivial et dynamique dans lequel l'autonomie, le sens de l'initiative et l'esprit d'équipe sont appréciés.
- Une institution qui promeut l'égalité des chances, la diversité et la non-discrimination afin de contribuer à un environnement de travail inclusif et respectueux, et qui est activement engagée dans le processus consultatif précédant l'adoption du cadre réglementaire européen. Notre engagement en faveur de l'inclusivité se reflète également dans nos efforts pour améliorer l'accessibilité de l'avis de vacance présente et de son annexe (alignement à gauche, espacement accru et taille de police augmentée, etc.). En améliorant leur lisibilité, nous nous efforçons de rendre ces documents accessibles à tous, y compris aux personnes en situation de handicap.
- Une institution certifiée EMAS qui cherche en permanence à améliorer ses performances environnementales.

## 5. Ce défi vous intéresse ?

Si vous détenez les compétences que nous recherchons et si, à la lecture de cet avis, veuillez envoyer votre candidature à l'adresse électronique [recruitment-official@cor.europa.eu](mailto:recruitment-official@cor.europa.eu) avec l'indication "END-Sûreté" dans l'objet.

Attention :

**Il s'agit d'un détachement non rémunéré et le CdR ne fournit pas d'allocation supplémentaire en plus du salaire de l'employeur.**

Le [Comité européen des régions](#) (CdR) est l'assemblée politique qui fait entendre la voix des collectivités régionales et locales dans le cadre de l'élaboration des politiques et de la législation de l'Union européenne. Il s'agit d'un organe consultatif créé en 1994. Son rôle consultatif permet à ses 329 membres, et, à travers eux, aux collectivités régionales et locales qu'ils représentent, de participer au processus décisionnel de l'Union européenne.